



PACTE RURAL

PLAN DE TRAVAIL 2007-2014

Table des matières

1. Préambule	2
2. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007	2
3. La prise en compte des planifications existantes	4
4. La problématique rurale du territoire	7
4.1 Le pôle urbain	8
4.1.1 Ville de Danville	8
4.1.1.2 Les enjeux	9
4.2.1 Ville d'Asbestos	9
4.2.1.2 Les enjeux	9
4.3 Le pôle rural	9
4.3.1 Municipalité de Saint-Adrien	9
4.3.1.2 Les enjeux	10
4.3.2 Municipalité du Canton de Saint-Camille	10
4.3.2.1 Les enjeux	10
4.3.3 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	10
4.3.3.1 Les enjeux	10
4.3.4 Municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud	10
4.3.4.1 Les enjeux	11
4.3.5 Municipalité de Wotton	11
4.3.5.1 Les enjeux	11
5. L'atteinte des enjeux et des champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014	12
5.1 L'affectation budgétaire du Pacte rural 2007-2014	12
5.1.2 L'atteinte des enjeux des municipalités locales	15
5.1.3 L'atteinte des enjeux territoriaux	15
5.1.4 Approche pour les territoires dévitalisés	16
5.2 Les mécanismes de suivi des enjeux	17
6. La mobilisation des milieux	17
7. L'animation des milieux	19
7.2 Les actions d'animation	19
8. L'information et la reddition de comptes à la population	21
9. Les modalités de gestion du Pacte rural	22
9.1 Comité consultatif	22
9.2 La politique de financement des projets	23
9.3 Les projets locaux	23
9.3.1 Les critères de sélection	23
9.3.2 Le cheminement	24
9.4 Les projets supralocaux	24
9.4.1 Les critères de sélection	24
9.4.2 Le cheminement	25
10. Les agents de développement rural	25

1. Préambule

Le 27 février 2007, la MRC des Sources entérinait une entente avec le ministère des Affaires municipales et des Régions dans laquelle elle s'engageait à contribuer à la mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* en mettant en place les conditions favorables de partenariat, d'animation, de mobilisation et de soutien afin de promouvoir le développement de son territoire, soit :

- Entreprendre ou poursuivre une démarche de réflexion, de mobilisation, d'organisation et d'action au sein de chaque communauté rurale et au niveau de la MRC;
- Appuyer les opérations menant à la réalisation de projets;
- Définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles des communautés rurales du territoire.

De son côté, le ministère des Affaires municipales et des Régions s'est engagé à remettre à la MRC des Sources une somme de 255 000,37 \$ / année pendant sept ans (pour un total de 1 785 002,56 \$) dans le cadre du Pacte rural afin que cette dernière puisse contribuer à l'atteinte des orientations de la *Politique nationale de la ruralité*, soit :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- Mettre en valeur les ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- Assurer la pérennité des communautés rurales;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Avant de statuer sur la façon dont la MRC des Sources parviendra à atteindre ces orientations, il importe de jeter un regard critique sur la façon dont a été appliquée la *Politique nationale de la ruralité 2002-2007* sur son territoire.

2. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007

De 2002 à 2007, la MRC des Sources a expérimenté la mise en application de la première Politique nationale de la ruralité. En 2002, le gouvernement du Québec avait octroyé 1 046 386 \$ à la MRC des Sources dans le cadre de la mise en application du premier pacte rural.

Le Conseil de la MRC avait réparti cette somme de la façon suivante :

1/3	346 386 \$	Projets supralocaux
2/3	700 000 \$	Projets locaux
		100 000 \$ X 7 municipalités

Lors de la mise en application, la MRC des Sources avait indiqué dans son *Plan de travail 2002-2007* qu'elle souhaitait réaliser une dizaine de projets sur son territoire. Dans les faits, les 74 projets locaux et supralocaux devraient permettre des investissements totaux estimés à 2 623 474 \$¹.

¹ Au 20 novembre, 23 projets locaux et supralocaux financés par le Pacte rural 2002-2007 étaient toujours en cours de réalisation. Les investissements totaux ne tiennent pas compte des investissements réels effectués jusqu'à maintenant. Il ne s'agit que de ceux qui avaient été prévus par les promoteurs lors du dépôt de leur projet.

	Investissement Pacte rural	Investissement réel²
Asbestos	100 000 \$	112 211 \$
Danville	100 000 \$	78 332 \$
Saint-Adrien	100 000 \$	230 238 \$
Saint-Camille	100 000 \$	221 238 \$
Saint-Georges-de-Windsor	100 000 \$	144 866 \$
Saint-Joseph-de-Ham-Sud	100 000 \$	116 141 \$
Wotton	100 000 \$	57 407 \$
Projets supralocaux	346 386 \$	489 011 \$
Total :	1 046 386 \$	1 469 917 \$

Tel que mentionné dans le *Rapport préliminaire d'évaluation du Pacte rural 2002-2007* déposé le 1^{er} octobre par la MRC des Sources, plusieurs enseignements sont à retenir en regard de cette première expérience.

Ainsi, les résultats attendus quant au nombre de projets ont été largement dépassés. Au-delà de cette donnée quantitative, il importe de mentionner la mobilisation des gens, leur participation dans la réalisation des projets. De même, soulignons les nombreux outils conçus par l'agente de développement rural afin d'aider les élus et les organismes à s'approprier le contenu de la *Politique nationale de la ruralité* et la mission du fonds du Pacte rural.

En plus des résultats positifs créés par le Pacte dans les milieux, les discussions avec les directeurs généraux des municipalités et les maires, la consultation des organismes ayant présenté un projet dans le cadre du Pacte rural, la rencontre avec les partenaires de développement ont également fait ressortir l'importance du rôle de mobilisateur que doivent perpétuer les élus pour créer des lieux de discussions et d'échanges qui permettent à leurs citoyens d'exprimer leurs besoins et de s'unir pour réaliser des projets dans le cadre du Pacte rural.

Cependant, afin de renforcer le caractère structurant des projets, il importe de les lier davantage aux visions de développement à court, moyen et long terme de chacune des municipalités.

Tout au long de l'application de la *Politique nationale de la ruralité 2002-2007*, les élus municipaux ont joué un rôle prépondérant pour mettre en place la structure organisationnelle, prioriser les orientations, évaluer la démarche, mobiliser les citoyens etc. Ces différentes implications ont amené les élus à se rapprocher entre eux et à travailler en collaboration pour le mieux-être de la population. Aussi, des liens se sont tissés entre les intervenants socio-économiques de la MRC. En effet, tous se sont unis autour du Pacte rural afin de travailler ensemble au développement de la collectivité.

Mentionnons également que le partenariat de l'agente de développement rural (maintenant sous la responsabilité de la MRC des Sources) avec les acteurs socio-économiques pour la réalisation des différents projets doit être maintenu, puisque la collaboration de toutes les instances est essentielle pour assurer le développement d'une MRC comme celle des Sources.

² Investissements totaux comptabilisés le 21 novembre 2007 qui ne tiennent pas compte des investissements effectués jusqu'à présent par les 23 projets toujours en cours de réalisation.

Lors de l'évaluation du Pacte rural 2002-2007, il est apparu qu'à l'exception de la désignation d'un *jeune* pour chacune des maisons de jeunes au sein des comités locaux, ce groupe n'a pas fait l'objet d'actions ciblées. Par ailleurs, on a noté une présence et une bonne participation des 18-35 ans dans les forums.

Quant aux femmes de la MRC des Sources, plusieurs d'entre elles participaient déjà activement à la vie de leur communauté, notamment lors des activités de mobilisation, pour le montage et la réalisation de certains projets. Pour ces raisons, aucune mesure particulière n'a été mise en place pour les rejoindre spécifiquement.

Cependant, on retient l'importance de s'assurer que tous les groupes du territoire (jeunes, familles, adultes, personnes âgées) s'approprient la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* et ses différentes mesures. Divers moyens seront mis en place lors de son application afin qu'ils se sentent davantage interpellés comme pilier du développement de leur communauté.

Pour l'exercice 2002-2007, la MRC et les organismes locaux de développement ont élaboré leur propre grille de dévitalisation. Tenant compte des services qu'ils jugeaient essentiels, ils ont coté chacune des municipalités selon différents facteurs. La municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud avait été reconnue comme dévitalisée. À ce titre, l'apport du milieu était moindre que pour les autres municipalités pour les projets dits locaux. Ainsi, un investissement de 20 % du projet était nécessaire alors que cette participation s'élevait à 30 % dans les autres municipalités.

L'accroissement démographique était le principal enjeu du *Plan de travail 2002-2007*. En général, les projets financés par le Pacte rural ont permis :

- d'améliorer la qualité de vie des citoyens par l'ajout ou l'amélioration des infrastructures;
- d'augmenter l'offre de service;
- d'accroître le sentiment d'appartenance;
- de supporter le développement local;
- de mettre en valeur le territoire et ses ressources;
- etc.

Bref, des résultats qui ont contribué à retenir les gens dans leur communauté. Cependant, comme il s'agit de retombées difficilement mesurables, il serait avantageux de développer des outils ou des mécanismes permettant de valider l'atteinte des orientations et des actions du *Plan de travail 2007-2014*.

Quant aux projets régionaux, le Conseil de la MRC et la population ont qualifié de positives les retombées engendrées par les projets supralocaux sur l'ensemble du territoire, et le Conseil des maires a réitéré l'importance de « réserver » une partie de l'enveloppe du Pacte rural pour ce type de projets.

3. La prise en compte des planifications existantes

Le *Rapport préliminaire d'évaluation du Pacte rural 2002-2007* ayant fait état de la nécessité d'arrimer davantage les projets à la vision de développement à court, moyen et long terme des municipalités afin d'obtenir un développement cohérent et structurant, les actions du *Plan de travail 2007-2014* s'appuieront sur les planifications existantes suivantes :

- Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Sources (1998);
- Diagnostic dans la MRC des Sources : une perspective de développement durable;

- Plan de relance 2004-2014 de la MRC, de la CDC, du CLD et de la SADC;
- Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 (CRÉ-Estrie);
- Proposition de mobilisation en regard du développement social dans la MRC des Sources;
- Planification stratégique jeunesse 2007-2012.

Notons qu'afin d'atteindre l'objectif du *Plan de relance 2004-2014* (le document sur lequel s'appuie le développement du territoire) une démarche visant à établir un plan d'action pour un développement social ainsi qu'une autre visant à identifier les enjeux prioritaires de développement durable de chacune des municipalités sont présentement en cours. Ainsi, la démarche *Vers un plan de développement social*, piloté par la MRC, la CDC et le CSSS des Sources se fait en collaboration avec celle sur le développement durable menée par le *Centre local de développement* de même que celle de la MRC qui vise à faire émerger une vision de développement dans les communautés. Bref, ces trois démarches se font en collaboration (CDC, CLD, MRC, SADC) et en concertation afin d'assurer un développement harmonieux de l'ensemble des municipalités en respectant leurs spécificités.

Le tableau sur la page suivante résume ces plans et leurs orientations :

Vision MRC des Sources	⇒	Un territoire habité par une communauté prospère, diversifiée, innovante et solidaire pour un développement durable		
Enjeux du développement durable		Améliorer la qualité de l'eau - Relever le défi démographique – Mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager – Favoriser la cohésion sociale – Mobiliser les acteurs politiques au développement durable – Responsabiliser les entreprises, les institutions, les organisations – Favoriser la culture entrepreneuriale – Intensifier le développement de l'entrepreneuriat d'innovation – Réduire l'empreinte écologique – Accueillir des entreprises responsables		
Orientations :	→	Un milieu de vie propice au développement	Accroissement de l'activité économique	Développement de la base entrepreneuriale
↓				
Plan de relance 2004 – 2014 Objectifs 2004-2007		<ul style="list-style-type: none"> ○ Rehausser le niveau de scolarité et de compétence de la main-d'œuvre. ○ Améliorer l'équilibre démographique ○ Accroître l'implication sociale de la communauté.³ ○ Développer une image positive de la MRC⁴. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir l'émergence de l'industrie touristique. ○ Maintenir et développer des services commerciaux répondant aux besoins courants et émergents. ○ Utiliser les structures et les infrastructures leur plein potentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les entreprises industrielles et manufacturières existantes. ○ Accroître le nombre d'entreprises. ○ Augmenter la capacité d'innovation et le développement technologique. ○ Stimuler la relève entrepreneuriale.
CRÉ-Estrie		<ul style="list-style-type: none"> ○ Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accélérer le processus d'adaptation économique de la région.
Proposition développement social		<ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées. ○ Les activités sociales, culturelles et de loisirs. 		
Planification stratégique jeunesse 2007-2012		<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le développement d'habitudes de vie saines et responsables chez les jeunes. 		
Plan stratégique de dév. secteur agroalimentaire		<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement qui valorise les productions établies et celles à potentiel de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'accès des produits agroalimentaires de l'Estrie au marché domestique et aux marchés d'exportation. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le soutien aux entreprises de transformation et développer le savoir-faire en transformation dans la région.
Objectifs ⁵ 2007-2011 s'appuyant sur les visions des municipalités		<i>À titre d'exemple:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre la démarche de développement social ○ Améliorer la qualité de l'eau 	<i>À titre d'exemple:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Revoir l'offre commerciale ○ Accueillir des entreprises responsables 	<i>À titre d'exemple:</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Attirer de nouvelles entreprises ○ Intensifier le développement de l'entrepreneuriat d'innovation

³ Même objectif que *Vers une proposition de développement social* (participation citoyenne) et *Planification stratégique jeunesse 2007-2012* (améliorer implication citoyenne des jeunes).

⁴ Même objectif que *Vers une proposition de développement social* (mise en valeur et embellissement du territoire)

⁵ Ces objectifs seront identifiés lors des différents processus de consultation et de mobilisation.

Telles qu'illustrées dans le tableau de la page précédente, les actions découlant du *Plan de travail 2007-2014* tiendront également compte des politiques et plans actuels, s'il y a lieu, et à venir des différentes municipalités du territoire.

C'est ainsi qu'au cours des prochains mois, les élus tiendront divers événements avec leur communauté afin de faire émerger une orientation qui fait consensus et qui soit mobilisatrice pour leur population. L'agente de développement rural accompagnera les élus, les agents de développement local et la population dans leurs démarches afin de les aider à définir et à mettre en œuvre une vision de développement de leur milieu. Au besoin, elle organisera et animera des forums de réflexion, des ateliers, des activités de consultation et élaborera des outils sur le développement rural. Aussi, elle participera à l'élaboration des plans d'action des communautés qui le désirent.

Divers moyens de consultations publiques sont déjà connus :

24 octobre 2007	Premier atelier sur la Vision de développement Municipalité du Canton de Saint-Camille
3 novembre 2007	Forum municipal Municipalité de Wotton
10 novembre 2007	Première consultation Municipalité Saint-Joseph-de-Ham-Sud
20 novembre 2007	Première consultation Ville d'Asbestos
24 novembre 2007	Forum municipal Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Début décembre 2007	Forum municipal Municipalité de Saint-Adrien
6 mai 2008	Forum Plan de relance MRC des Sources

Les priorités et les visions de développement qui émaneront de ces événements et d'autres consultations seront prises en compte lors de l'étude des projets présentés dans le cadre du Pacte rural.

4. La problématique rurale du territoire

La MRC des Sources compte 14 436⁶ habitants. Près de 75 % de sa population est concentrée dans les agglomérations de Asbestos (6 715) et de Danville (4 105). Le reste de la population réside à Wotton (1 509), à Saint-Georges-de-Windsor (929), à Saint-Adrien (500), à Saint-Camille (436) et à Saint-Joseph-de-Ham-Sud (242).

La MRC des Sources est la plus petite en Estrie avec ses sept municipalités. Le revenu familial moyen est de 28 580 \$, soit le plus bas de la région (moyenne de l'Estrie : 34 272 \$, moyenne provinciale : 39 019 \$)⁷. La MRC des Sources se relève lentement de la fermeture de Mine Jeffrey et de Magnola.

⁶ Statistiques Canada, 2001.

⁷ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Bulletin statistique régional, vol. 4, numéro 1, 2007, p. 13.

Malgré tout, les élus et les acteurs socio-économiques de la MRC travaillent à retenir la population (les jeunes quittent pour les études supérieures, les adultes s'en vont faute d'emplois).

Pour ce faire, elle peut compter sur la solidarité du milieu. Elle est d'ailleurs un des berceaux du mouvement coopératif au Québec (coopératives de travailleurs, coopérative alimentaire, coopérative agricole, coopérative funéraire, coopérative station-service et garage, etc.). En 2003, on y dénombrait au moins 17 groupes et associations communautaires membres de la Corporation de développement communautaire qui, avec leurs 127 employés, contribuaient à hausser la qualité de vie en injectant, chaque année, plus de 5 millions \$ dans l'économie⁸.

Selon les dernières données du CLD, le principal secteur d'activités économiques de la MRC est l'agriculture. En 2004⁹, les 227 exploitations agricoles ont généré des revenus qui s'élevaient à plus de 43 M\$, soit 10 % du total estrien. La MRC des Sources se classe première région productrice de miel de l'Estrie et deuxième en ce qui concerne la production de veaux lourds et de sangliers.¹⁰

En regard de la situation socio-économique qui prévaut à ce jour, les priorités pour les sept prochaines années sont :

- Accès aux nouvelles technologies de l'information pour l'ensemble des résidents du territoire.
- Donner aux municipalités et à la MRC les moyens d'intervenir dans leur développement.
- Renforcer la complémentarité des services des pôles urbain-ruraux.

Ces priorités seront revues et adaptées annuellement selon les besoins qui seront alors exprimés par les milieux, notamment lors du forum MRC qui aura lieu le 6 mai 2008.

4.1 Le pôle urbain

Les Villes d'Asbestos et de Danville, l'une à côté de l'autre et séparées d'une dizaine de kilomètres, constituent le pôle urbain de la MRC des Sources

4.1.1 Ville de Danville

Située en bordure de la route 116, Danville est le premier Village-Relais du Québec et l'une des portes d'entrée de la MRC des Sources. Reconnue pour la richesse de son patrimoine, Danville est aussi traversée par la Route verte numéro 1. On y retrouve aussi l'étang Burbank qui constitue une étape pour les oiseaux migrateurs. Avec son école primaire anglophone qui s'ajoute à l'école francophone, Danville accueille les élèves de langue anglaise de toute la MRC. C'est d'ailleurs à cet endroit que résident le plus d'anglophones. De plus, cette municipalité héberge six églises, toutes de confessions différentes, en plus du Carmel de Belle-Croix.

Depuis une dizaine d'années, Danville est l'hôte du Symposium des arts de la rue qui attire chaque année des milliers de visiteurs qui tombent sous le charme. Plusieurs ont d'ailleurs contribué à la revitalisation de cette municipalité en y achetant et en rénovant une maison patrimoniale en vue de leur retraite.

Ayant des industries dites légères, la Ville de Danville est davantage reconnue pour son Carré, soit le centre-ville où on retrouve une belle offre de services (pâtisserie, boulangerie, chocolaterie, pharmacie, produits d'épicerie fine, etc.).

⁸ CORPORATION DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE MRC DES SOURCES, Études sur les retombées des organismes communautaires, 2003.

⁹ CIBLE, du Plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire de l'Estrie 2007-2012, 2003

¹⁰ MAPAQ, *Agriculture et agroalimentaire dans la MRC des Sources*, octobre 2006.

4.1.1.2 Les enjeux

Au cours des prochaines années, Danville souhaite améliorer ses infrastructures industrielles et de loisirs. Ainsi, on est à construire une bâtisse industrielle qui permettrait de regrouper en un même endroit les organismes de développement. On souhaite également doter la municipalité de terrains de tennis, une demande exprimée lors du forum de 2003 et qui est réitérée par les citoyens année après année.

4.2.1 Ville d'Asbestos

L'ensemble des services sont disponibles à Asbestos (Centre de santé et de services sociaux, aréna, école secondaire L'Escale, Centre local d'emploi, Développement des ressources humaines Canada Carrefour Jeunesse Emploi, Centre local de développement, Société de l'assurance automobile du Québec, MRC, centre commercial, etc.). La population de la MRC des Sources se rend donc de façon naturelle à Asbestos pour assouvir ses différents besoins (urgence, épicerie, clinique médical, école secondaire, services gouvernementaux et de développement).

C'est aussi à Asbestos que l'on retrouve le secteur de villégiature des Trois-Lacs (ancienne municipalité fusionnée), un endroit qui attire touristes et futurs résidents en raison de son plan d'eau.

Longtemps mono-industrielle, Asbestos a diversifié son économie au cours des dernières années. Cependant, il reste encore beaucoup à faire afin de retrouver l'effervescence des « belles années ». Croyant que la qualité de vie joue un rôle essentiel dans le renouvellement et l'intégration des populations, les élus de la Ville d'Asbestos sont à bonifier leurs infrastructures de loisirs. Par exemple, 855 640 \$ seront investis dans le parc aquatique et les parcs municipaux au cours des prochaines années.

4.2.1.2 Les enjeux

Possédant la majorité des infrastructures régionales, la Ville d'Asbestos doit faire reconnaître l'utilisation de ces dernières par l'ensemble de la population au lieu qu'elles soient doublées ailleurs sur le territoire.

De plus, lors de la consultation du 20 novembre 2007 portant sur l'amélioration de la qualité de vie, les organismes et citoyens présents ont entériné les champs d'intervention suivants :

- Amélioration des conditions de vie des personnes plus défavorisées ;
- Participation citoyenne ;
- Mobilité de la population ;
- Équilibre de la pyramide des âges ;
- Activités sociales, culturelles et de loisirs ;
- Mise en valeur et embellissement du territoire.

4.3 Le pôle rural

Avec leur population de moins de 2 000 habitants, les municipalités de Saint-Adrien, de Saint-Camille, de Saint-Georges-de-Windsor, de Saint-Joseph-de-Ham-Sud et de Wotton constituent le pôle rural. À noter que de nombreux services de proximité sont menacés à Saint-Adrien et que ces derniers ont quasi disparu à Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

4.3.1 Municipalité de Saint-Adrien

Avec l'incendie de l'entreprise Airablo, c'est toute l'économie de Saint-Adrien qui a été touchée. En plus de perdre son principal employeur, la municipalité doit vivre avec les pertes indirectes (déménagement des employés et de leur famille, manque à gagner dans les commerces, etc.). Cependant, la municipalité en a vu d'autres. Ainsi, depuis près de dix ans, le maintien de l'école primaire est analysée aux trois ans. Par contre, la volonté et l'implication sociale de toute la communauté sont telles que cette école a su devenir une référence, malgré qu'il n'y ait que deux classes. L'une regroupe les niveaux 1^{re}, 2^e et 3^e année, et l'autre, les niveaux 4^e, 5^e et 6^e.

Si c'est la beauté de ses paysages qui a attiré plusieurs artistes et des néo-ruraux, ce sont les élus et la communauté qui ont su les intégrer à la vie de la municipalité. C'est ainsi qu'est né le Brin de vie, un centre communautaire qui a vu le jour dans l'ancienne scierie, un projet réalisé notamment grâce à l'apport du Pacte rural 2002-2007.

4.3.1.2 Les enjeux

La survie de l'école et le maintien de l'épicerie dans le village constituent deux des enjeux de la municipalité, tout comme l'implantation de micro-entreprises. D'autres enjeux seront identifiés lors du forum de la municipalité qui devrait avoir lieu en décembre 2007.

4.3.2 Municipalité du Canton de Saint-Camille

Modèle de développement rural avec son centre communautaire et culturel Le P'tit Bonheur, sa coopérative d'habitation et d'accompagnement des aînés La Corvée, ses coopératives de solidarité La Clé des Champs et la Scierie, la Municipalité du Canton de Saint-Camille doit quand même lutter pour la survie de son épicerie, de son école primaire, de son église. Et c'est pour maintenir son milieu vivant que les élus et les différents acteurs socio-économiques s'unissent afin d'assurer la pérennité de leur communauté.

Sur le point d'accueillir 23 nouvelles familles avec son projet des fermettes du rang 13, la municipalité tente déjà d'intégrer ces dernières à la vie communautaire selon leurs divers champs d'intérêt.

4.3.2.1 Les enjeux

Pour les prochaines années, le défi de Saint-Camille sera donc de miser sur les ressources humaines, culturelles et physiques de son territoire afin de créer de nouveaux emplois qui soutiendront toute l'économie de la municipalité.

4.3.3 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

De vocation agricole, Saint-Georges-de-Windsor attire des milliers de touristes par année avec sa fromagerie qui offre le *fromage dans le petit lait* ainsi qu'avec son église qui héberge de magnifiques statues du sculpteur Louis Jobin. Il n'y a aucune entreprise manufacturière à Saint-Georges-de-Windsor.

Cependant, les services de proximité y sont maintenus, notamment avec le dépanneur station-service qui a été bonifié d'un centre de photocopies ; l'école primaire qui héberge les locaux de la municipalité et de la bibliothèque municipale. Pour tenter de retenir sa population et les touristes, de même que d'accroître sa démographie, une nouvelle rue a été construite afin de développer un projet domiciliaire, et la municipalité est à aménager un parc intégré (municipal et école) avec les fonds du Pacte rural 2002-2007.

4.3.3.1 Les enjeux

Malgré tout, les défis pour les prochaines années sont de taille. La clientèle de l'école primaire décroît d'année en année, l'église nécessite des rénovations importantes et les aînés ne peuvent pas terminer leur vie à Saint-Georges-de-Windsor, faute d'endroits adaptés. Il appert clairement que les services aux familles et aux aînés seront au cœur des préoccupations.

D'autres champs seront identifiés lors des processus de consultation.

4.3.4 Municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud

Situé sur l'ancien chemin du Roi (reliant Québec à Boston), la municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud a gardé de son passé d'ancien chef-lieu du comté de Wolfe de belles maisons patrimoniales ainsi qu'une église dont l'intérieur est tout de bois. Sis au pied du mont Ham, entourée de forêt

appartenant au gouvernement, Saint-Joseph-de-Ham-Sud est le paradis des amants de la nature. Son économie tourne d'ailleurs autour de la mise en valeur de cette forêt ainsi que de l'agriculture. On y retrouve aussi un brasseur, un producteur d'agneaux, quelques gîtes du passant, etc.

Même si plusieurs ont adopté cette municipalité pour y établir leur résidence secondaire, que le mont Ham attire des milliers de visiteurs par année, que 23 % de la population permanente est âgée de moins de 18 ans, Saint-Joseph-de-Ham-Sud vit une situation problématique. Ainsi, l'hôtel de ville est considéré comme insalubre, l'école primaire est fermée depuis les années 70. De même, l'église n'est utilisée que pour sa salle, sa bibliothèque et comme bureau pour l'agent de développement local. À la suite de pressions, les résidents ont pu avoir de nouveau le service d'un bureau de poste à l'intérieur du dépanneur, l'an dernier. Mais voilà que le dépanneur a fermé ses portes à l'été 2007.

Cependant, malgré tout, il y a de l'espoir. En effet, 17 terrains pour de la construction domiciliaire ont été vendus en moins de 90 jours en 2007. Une phase II d'une dizaine de terrains domiciliaire est à se mettre en place. De plus, dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de la municipalité, on regarde les possibilités de développer d'autres terrains au Sud de la 257. Aussi, un promoteur amoureux de cette municipalité s'est porté acquéreur de l'ancienne école, qui a été transformée depuis son inactivité dans les années 70 en logements (partie supérieure) et en dépanneur (partie inférieure dans laquelle on retrouve également un comptoir de service d'institution financière). Depuis qu'il s'en est porté acquéreur, le promoteur travaille en étroite collaboration avec la municipalité et la Corporation de développement afin de trouver des solutions qui permettraient à la population de retrouver certains services de proximité.

4.3.4.1 Les enjeux

Au cours des prochaines années, Saint-Joseph-de-Ham-Sud aimerait bien doter son milieu d'une garderie en milieu familial ainsi que d'un dépanneur où on pourrait recevoir de nouveau le courrier. On veut aussi aménager une bibliothèque et travailler à la mise en valeur du patrimoine de la municipalité. Le tout, dans le but d'offrir une qualité de vie à la population qui est un peu plus nombreuse d'année en année. Cependant, tel qu'exprimé lors de la consultation du 10 novembre 2007, il faut d'abord atteindre une certaine cohésion sociale qui permette à la population de s'unir pour travailler ensemble à la réalisation de ces projets.

4.3.5 Municipalité de Wotton

Située en plein cœur de la MRC des Sources, la municipalité de Wotton constitue un pôle central par lequel passe les résidents du pôle rural pour se rendre dans le pôle urbain. C'est d'ailleurs pour cette raison que le poste de la Sûreté du Québec s'y retrouve.

De vocation surtout agricole, Wotton possède plusieurs services : un bureau de poste, une école primaire, une garderie, deux centre d'hébergement pour personnes âgées, une piscine municipale, deux courts de tennis, un parc municipal avec terrain de balle, de soccer et de jeux, etc. Même si elle a perdu son épicerie, la population peut compter sur un dépanneur avec comptoir viandes froides qui offre également les services de télécopie et de photocopie.

À l'instar de la situation de la MRC des Sources et d'ailleurs au Québec, la municipalité de Wotton a subi la crise forestière (fermeture de la scierie) et celle dans le domaine du textile (fermeture de trois ateliers de couture). On vient donc à Wotton pour ses deux concessionnaires de tracteurs, ses mielleries et les services du siège social de la Caisse populaire Desjardins des Horizons (trois municipalités). De plus, même si Wotton a accueilli plusieurs nouvelles familles ces dernières années, elle a de la difficulté à les retenir.

4.3.5.1 Les enjeux

Lors du forum du 3 novembre 2007, les citoyens présents ont identifié des enjeux et des préoccupations à court, moyen et long terme. On peut les regrouper dans les champs d'intervention suivant :

- Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles du territoire.
- Créer un milieu de vie agréable et attractif.
- Rendre accessible les nouvelles technologies à tous les habitants du territoire.
- Favoriser la participation citoyenne.
- Harmoniser le développement économique et le développement social.
- Favoriser la rétention des jeunes.

À noter qu'il y aura une journée / consultation consacrée uniquement au Pacte rural lors des prochains mois.

5. L'atteinte des enjeux et des champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014

Les enjeux et les défis définis dans la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* rejoignent bien ceux des municipalités et de la MRC des Sources et qui ont été déjà identifiés dans les planifications existantes mentionnées précédemment, soit :

- Le renouvellement et l'intégration des nouvelles populations par une réponse adaptée aux tendances démographiques variées ;
- La mise en valeur du potentiel humain, mais aussi des ressources culturelles et physiques du territoire ;
- La pérennité de la communauté rurale par un modèle propre aux spécificités ;
- Le respect des principes du développement durable en maintenant un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Pour assurer un développement cohérent et structurant sur le territoire de la MRC des Sources, les projets présentés dans le cadre du Pacte rural devront permettre de faire face aux enjeux et aux défis ci-haut mentionnés. En plus d'être en concordance avec les différentes planifications existantes sur le territoire, ces projets devront :

- s'inscrire à l'intérieur de la vision de développement de la municipalité ou de la MRC ;
- s'arrimer aux champs d'action prioritaires par chacune des municipalités (voir section 3) ;
- répondre à un besoin exprimé par la population lors d'un événement public (consultation, forum, séance d'information, etc.) ;
- être mobilisateurs dans la communauté ;
- favoriser un développement endogène.

En étant ainsi arrimés à la réalité du milieu, les projets seront davantage structurants et permettront un développement véritable dont les retombées pourront être, à leur tour, instigatrices de nouveaux projets.

5.1 L'affectation budgétaire du Pacte rural 2007-2014

Lors de la mise en œuvre et l'application du Pacte rural 2002-2007, la MRC des Sources avait affecté le tiers, soit 346 386 \$, de son enveloppe aux projets supralocaux, c'est-à-dire aux projets qui impliquaient plus d'une municipalité. Cette procédure a favorisé l'émergence de projets touchant deux ou plusieurs municipalités, mais a surtout amené les acteurs des différents milieux à travailler ensemble dans l'intérêt collectif.

Les municipalités se partageaient donc les deux tiers du Pacte rural, soit 700 000 \$. D'un commun accord, il a été décidé de répartir paritairement cette somme entre les sept municipalités afin de permettre à toutes d'avoir les moyens de créer des projets structurants.

En regard des retombées positives dans le milieu des projets supralocaux et locaux réalisés par le Pacte 1, le Conseil de la MRC a décidé de reprendre cette formule gagnante. C'est donc un tiers du Pacte rural, soit

592 622,56 \$ qui ont été réservés pour les projets supralocaux et deux tiers, soit 1 192 380 \$ pour les projets locaux.

À noter qu'outre les retombées positives de la première expérience, le Conseil de la MRC a choisi cette option car il estime que:

- l'ensemble du territoire est affecté par la dévitalisation ;
- la problématique démographique touche toutes les municipalités ;
- chacune des communautés doit avoir les moyens de diversifier son tissu socio-économique ;
- les municipalités qui composent le territoire forment la MRC des Sources et travaillent davantage au bien-être collectif qu'individuel ;
- les municipalités se font mutuellement confiance et ont une grande capacité de concertation ;
- les municipalités ont le sens du partage ;
- les municipalités ont la volonté de maximiser les ressources existantes ;
- la MRC des Sources avait innové avec ses modalités d'affectation lors du Pacte rural 2007-2014 en réservant une partie de l'enveloppe aux projets supralocaux et une autre pour les projets locaux ;
- le Conseil de la MRC veut favoriser les actions concertées.

En vertu de cette décision, voici la répartition annuelle :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
Asbestos	24 336 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	170 340 \$
Danville	24 334 \$	24 336 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	170 340 \$
Saint-Adrien	24 334 \$	24 334 \$	24 336 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	170 340 \$
Saint-Camille	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 336 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	170 340 \$
Saint-Georges-de-Windsor	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 336 \$	24 334 \$	24 334 \$	170 340 \$
Saint-Joseph-de-Ham-Sud	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 336 \$	24 334 \$	170 340 \$
Wotton	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 334 \$	24 336 \$	170 340 \$
Supralocaux	84 660,37 \$	84 660,36 \$	84 660,37 \$	84 660,36 \$	84 660,37 \$	84 660,36 \$	84 660,37 \$	592 622,56 \$
Total	255 000,37 \$	255 000,36 \$	255 000,37 \$	255 000,36 \$	255 000,37 \$	255 000,36 \$	255 000,37 \$	1 785 002,56 \$
Montant reçu	255 000,37 \$	255 000,36 \$	255 000,37 \$	255 000,36 \$	255 000,37 \$	255 000,36 \$	255 000,37 \$	1 785 002,56 \$

5.1.2 L'atteinte des enjeux des municipalités locales

Les consultations et les rencontres portant sur le bilan du Pacte rural 2002-2007 ayant démontré que même si elles font toutes partie d'un même territoire et qu'elles tendent toutes vers un objectif semblable, les réalités de chacune des municipalités sont bien différentes les unes des autres. De plus, ces dernières ne priorisent pas les enjeux et les objectifs dans le même ordre, certains n'ayant plus de services de proximité, d'autres travaillant à consolider l'un ou plusieurs d'entre eux, ou encore ayant tout simplement d'autres priorités.

Ainsi, inspiré de l'expérience du premier pacte rural et afin de permettre la réalisation de projets qui soient structurants pour chacune des municipalités, le Conseil de la MRC des Sources a décidé de répartir paritairement les deux tiers (1 192 380 \$) de l'enveloppe réservée pour les projets locaux du Pacte rural entre elles. Chacune des municipalités auront donc un montant annuel de 24 334 \$ pendant 6 ans et un montant de 24 336 \$ à un moment prédéterminé (2007-2008 pour Asbestos, 2008-2009 pour Danville, 2009-2010 pour Saint-Adrien, 2010-2011 pour Saint-Camille, 2011-2012 pour Saint-Georges-de-Windsor, 2012-2013 pour Saint-Joseph-de-Ham-Sud et 2013-2014 pour Wotton). Les montants non utilisés une année pourront être cumulés, ce qui permettra aux municipalités de mieux gérer leur part du Pacte rural en décidant, par exemple, si elles cumulent afin d'avoir une enveloppe plus importante pour réaliser un projet donné.

5.1.3 L'atteinte des enjeux territoriaux

L'expérience du premier pacte ayant été concluante avec l'affectation d'un tiers de l'enveloppe pour les projets supralocaux (deux ou plusieurs municipalités), le Conseil de la MRC a décidé de répéter cette procédure dans l'application du Pacte rural 2007-2014. C'est ainsi que 592 622,56 \$ (84 660,37 \$ /année) ont été réservés pour les projets dits supralocaux.

Tout comme pour les projets locaux, les projets qui seront financés par le Pacte rural devront permettre l'atteinte des objectifs de la MRC des Sources, mais également ceux des municipalités où le projet s'implantera. De plus, ces projets favoriseront l'atteinte de la vision du *Plan de relance 2004-2014* édicté précédemment.

De plus, afin de renforcer les infrastructures régionales, le Conseil de la MRC a statué que les organisations / infrastructures suivantes répondaient aux critères d'organisations / d'infrastructures régionales des projets dits supralocaux :

Organisations	Entités physiques
Camp musical	
Centre récréatif Connie-Dion ¹¹	Aréna
	Mont Ham
Corporation des Corridors verts de la région d'Asbestos	Piste cyclable
	Étang Burbank
	Plan d'eau des Trois-Lacs
	Fibre optique
	Le P'tit Bonheur

¹¹ À noter que selon le Conseil Loisirs Estrie, seul le Centre récréatif Connie-Dion est considéré comme une infrastructure supralocale.

Cependant, cette liste peut être bonifiée au besoin lorsqu'il y aura consensus pour la vocation régionale d'organisations / d'infrastructures actuelles et à venir. Notons que les organisations / infrastructures indiquées plus haut ont toutes en commun qu'elles profitent à l'ensemble de la population de la MRC des Sources et qu'elles contribuent à attirer les gens dans la région de manière ponctuelle ou plus fréquente.

Même s'il est encore trop tôt pour cibler les projets supralocaux qui seront porteurs de la vision de la MRC et de celles des municipalités, certains répondent déjà à un besoin exprimé par la population :

- Couverture de l'ensemble du territoire avec Internet haute vitesse ;
- Nouvelle offre de services du Centre récréatif Connie-Dion ;
- Regroupements de producteurs et d'artisans pour se donner une force de vente.

5.1.4 Approche pour les territoires dévitalisés

Dans son entente entérinée avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, la MRC des Sources s'est engagée à reconnaître et à tenir compte des municipalités dites dévitalisées sur son territoire.

Les données statistiques les plus récentes du MAMR qui datent de 2001 ne reflétant pas la réalité vécue dans les communautés, la MRC a recensé des indicateurs de dévitalisation à prendre en compte pour déterminer les municipalités à prioriser dans la dévitalisation.

Lors d'un exercice à venir, chacune des municipalités sera donc notée pour chacun des facteurs suivants :

Services de proximité

Bibliothèque	Lieu de rencontre
Bureau de poste	Accessibilité à un médecin
Dépanneur/épicerie /boucherie	Résidence pour personnes âgées
École primaire	Restauration
(absente, menacée, présente)	
Équipements récréatifs appropriés	Salle communautaire
Institution financière	Service de garde
Internet Haute vitesse	Station service
Lieu de culte	

Dynamisme du milieu

Accès aux infrastructures de loisir	Comité de loisir
Activités culturelles	Corporation de développement
Activités sportives	Événement rassembleur (fierté)
Associations – jeunes	Journal local communautaire
Associations – adultes	Logements à louer
Bâtiment industriel	Maisons à acheter

Au terme de cet exercice, une ou plusieurs municipalités seront reconnues comme à prioriser.

Les actions d'appui spécifiques à ces milieux à mener dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural en matière de financement des activités de mobilisation et d'animation, de financement des projets et de soutien technique seront ensuite établies et mentionnées dans le rapport annuel d'activités.

5.2 Les mécanismes de suivi des enjeux

Afin de s'assurer que les projets financés par le Pacte rural s'inscrivent dans les axes de développement reconnus par les municipalités et la MRC des Sources et qu'ils permettent d'atteindre les orientations, les enjeux et les défis identifiés par ces dernières, les conseils municipaux, l'agente de développement rural, le Comité consultatif et le Conseil de la MRC verront à analyser les projets selon les indicateurs de suivi suivants :

- mobilisation (nombre de personnes travaillant autour du projet, incluant les bénévoles) ;
- respect de la vision de développement de la municipalité / de la MRC ;
- respect de la proportion du cumul des aides gouvernementales ;
- retombées dans le milieu ;
- création d'emplois.

6. La mobilisation des milieux

Tel que mentionné dans l'entente signée avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, la MRC des Sources favorisera la mobilisation des élus, des acteurs socio-économiques et de la population sur le terrain afin qu'ils puissent optimiser le Pacte rural, cet outil de développement créé pour favoriser le développement endogène des communautés rurales.

Afin d'inciter les élus, les organismes, les acteurs socio-économiques et la population à agir, l'agente rurale tiendra une rencontre publique d'information sur le Pacte rural dans chacune des sept municipalités après que le *Plan de travail 2007-2014* aura été accepté par le Conseil de la MRC. Le conseil municipal, les organismes et la population seront invités à participer à ces rencontres.

Au menu :

- Présentation de la Politique nationale de la ruralité et de ses orientations
- Explication des différents moyens mis de l'avant pour atteindre les orientations
 - Laboratoires ruraux
 - Produits de spécialité
 - Groupe de recherche
 - Modulation des programmes gouvernementaux
 - Pacte rural (Modalités d'application (critères, cheminement, financement, etc.))

Cette tournée complètera les actions déjà amorcées afin de faire connaître la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* et les buts du Pacte rural sur le territoire dans les différents milieux :

Municipalité de Saint-Adrien	Rencontre avec la directrice générale	2007-07-05
	Rencontre d'information organisme Brin de vie	2007-07-11
	Soirée d'information à la Corporation de développement économique de Saint-Adrien	2007-08-21
	Rencontre avec le maire et le président de la Corporation de développement économique de Saint-Adrien	2007-09-20
	Soirée d'information (conseil municipal, organisme et population)	2007-09-26

Municipalité du Canton de Saint-Camille	Rencontre avec la directrice générale et le coordonnateur de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille	2007-07-06
	Accompagnement lors du montage du projet de laboratoire	Septembre-octobre
	Présence à la soirée annuelle « Bilan 2007 et perspectives 2008 »	2007-10-11
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	Rencontre avec la directrice générale et le président de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Georges-de-Windsor	2007-06-28
	Forum sur le développement social	2007-11-24
Municipalité de la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud	Rencontre avec la directrice générale et l'agent de développement	2007-07-10
	Assistance pour le projet de l'ancienne école	2007-06-22 et autres
	Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement de Ham-Sud	2007-06-26
Municipalité de Wotton	Rencontre de la directrice générale	2007-07-11
	Rencontre de l'agente de développement local	2007-06-20
	Assistance pour coordination événement de presse	Août 2007
Ville d'Asbestos	Forum municipal	2007-11-03
	Rencontre avec le directeur général	2007-08-02
	Soirée d'information auprès du Conseil municipal	2007-11-05
Ville de Danville	Présentation de la PNR aux citoyens	2007-11-20
	Rencontre avec le directeur général	2007-07-09
	Rencontre avec le représentant du développement	2007-07-12
	Soirée d'information auprès du Conseil municipal	2007-10-11

Autres

Alliance des Corporations de développement	Session d'information et participation à toutes leurs rencontres mensuelles	
Corporation de développement communautaire	Conférence d'information	2007-10-17

Cette tournée des municipalités (conseils municipaux, organismes et population) sera reprise chaque année afin de rappeler les orientations et la raison d'être de la Politique nationale de la ruralité, le but du Pacte rural, de même que ses modalités d'application. De plus, il s'agira d'une bonne occasion pour actualiser les priorités de chacun des milieux et de la MRC, de faire le point sur les projets en cours et en devenir, etc.

Les différents paliers s'approprient ainsi davantage le Pacte rural comme un outil de dynamisation des communautés. Plusieurs projets structurants devraient ainsi voir le jour.

7. L'animation des milieux

À l'instar des autres régions du Québec, le Pacte rural a contribué à ralentir l'exode démographique dans la MRC des Sources, de même que de raviver la fierté de la population envers leur communauté, ce sentiment qui est le moteur de la mobilisation locale.

Ce renforcement du sentiment d'appartenance est, entre autres, le fruit d'alliances et de concertation créées autour de projets financés par le premier Pacte rural. Au cours des sept prochaines années, une attention particulière sera portée afin que la flamme soit toujours vivante.

Le travail de terrain de l'agente de développement rural en collaboration avec les agents de développement locaux, les conseillers au développement du CLD, de la SADC et de la CDC, de même qu'avec les corporations de développement revêt une grande importance. Leur participation active dans les différents événements se déroulant sur le territoire et dans les communautés envoie le message qu'il se passe quelque chose, qu'il y a des professionnels passionnés pour les accompagner lors de la réalisation des projets ; qu'ils ont un véritable intérêt à travailler avec la population.

La concertation des différents acteurs est aussi primordiale. C'est pour cette raison que chaque mois, tous les agents de développement locaux se rencontrent avec l'agente de développement rural afin de faire le point sur ce qui se passe dans chacune des communautés, qu'ils échangent, partagent leurs préoccupations et leurs bons coups, et mettent en commun leur expertise.

7.2 Les actions d'animation

De plus, il est à noter que le développement rural se fait également :

- par des gens informés qui se donnent les moyens d'agir en sachant que leurs actions auront un effet d'entraînement.
- par ceux qui sont fiers et qui croient en leur milieu.

L'information étant à la base de toute action et de la propagation du sentiment de fierté, différents outils seront mis en place afin que tous soient convaincus que la MRC des Sources est l'endroit par excellence pour vivre, y travailler et y élever leur famille.

Outils	But	Public	Réurrence	Résultats attendus
Site Internet de la MRC	Informar de ce qui se passe sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agents de développement locaux ○ Élus ○ Acteurs socio-économiques ○ Population (bibliothèques et autres endroits publics) 	En continu	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation citoyenne
Chroniques médiatiques	Souligner les bons coups et leurs retombées.	Toute la population	Ponctuel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Population informée ○ Population fière
Événement de la ruralité	Souligner les bons coups et leurs retombées. Permettre aux intervenants et à la population d'échanger.	Toute la population	Annuel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fierté des intervenants et de la population
Personnalité rurale / municipalité	Mettre de l'avant les gens qui s'impliquent	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil municipal ○ Organismes ○ Population de chaque municipalité 	Annuel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fierté ○ Appropriation d'un modèle
Concours pour les jeunes qui vivent en milieu rural	Faire réfléchir les jeunes sur l'appartenance qu'ils ont envers leur milieu.	Jeunes	Annuel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fierté ○ Sentiment d'appartenance ○ Désir de revenir s'installer dans la région
Ateliers sur ruralité /thématique spécifique selon le public	Permettre aux jeunes de se sentir interpellés et comme faisant partie prenante du développement de leur milieu.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes ○ Aînés ○ Femmes 	2 X / année pour chacun des publics	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation citoyenne ○ Innovation dans les processus de développement
Animation de consultations Animation d'ateliers	Permettre aux différentes tranches de la population de s'exprimer afin de trouver des solutions à certaines problématiques rencontrées dans les milieux.	Toute la population	Au besoin	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maintien des services de proximité. ○ Bonification de l'offre des services de proximité. ○ Ralentissement de la décroissance démographique. ○ Augmentation du sentiment d'appartenance.

8. L'information et la reddition de comptes à la population

Comme il l'a été mentionné précédemment, une population informée aura tendance à cesser d'être uniquement spectatrice et deviendra, sur son territoire, un acteur dans les choix et les actions de développement. Il apparaît alors essentiel que les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural soient diffusées, puis débattues et évaluées par la population touchée.

Depuis l'entrée en vigueur de la deuxième Politique, la MRC des Sources a déjà commencé à diffuser de l'information et à rendre des comptes à sa population de façon publique et médiatique.

Ainsi, elle a profité de l'embauche de son agente de développement rural pour rappeler les retombées du Pacte 1 et annoncer le montant de l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 par les médias de la région. De plus, le journal *La Tribune* a consacré un article sur la ruralité dans son cahier spécial sur la région.

Au cours des prochaines semaines, la MRC des Sources verra également à :

Auprès des médias	
Diffuser le contenu du Plan de travail 2007-2014 une fois que ce dernier aura été adopté	Dans les semaines suivant l'adoption du Plan de travail 2007-2014
Effectuer un bilan chiffré du Pacte rural 1	Dans les semaines suivant l'adoption du Plan de travail 2007-2014
Publiciser le calendrier de la Tournée des municipalités par les journaux communautaires /municipaux	Lorsqu'il où il y aura rencontre
Promouvoir chacun de ses outils lors de lancement	En continu
Inviter les médias à chacun de ses événements	En continu
Organiser au moins 1 point de presse / an afin de faire le point sur le Pacte rural	Au besoin
Organiser un point de presse ou une conférence de presse pour annoncer les projets retenus.	2 fois / an
Auprès des citoyens	
Présenter les objectifs de la PNR et du Pacte lors d'événements publics (forum, consultation) de même que leurs modalités d'application.	En continu
Utiliser la tournée des municipalités pour faire connaître les modalités de gestion du Pacte rural et en faire le point.	Décembre 2007 et reprendre chaque année
Rendre disponible tous les documents relatifs à la gestion du Pacte rural (grille d'évaluation, cheminement des projets, critères de dévitalisation, etc.) dans les bureaux municipaux aux fins de consultation.	En continu
Inviter les directions générales des municipalités et la MRC des Sources à rendre accessible en tout temps les données relatives à la gestion de leur part de l'enveloppe (argents dépensés, argents réservés, argents cumulés, nom des projets et des promoteurs, etc.).	En continu

Contrairement à ce qui a été effectué lors du Pacte rural 2002-2007, la reddition de comptes des projets locaux sera sous la responsabilité de la MRC et non plus des municipalités. C'est donc l'agente qui verra à effectuer les suivis qui s'imposent avec les promoteurs. Bien entendu, les municipalités l'appuieront dans ses démarches puisqu'elles devront, elles aussi, être capables d'effectuer la reddition de comptes auprès de leur population.

9. Les modalités de gestion du Pacte rural

Tel qu'établi dans la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, seuls les projets communautaires tournés vers l'économie solidaire peuvent être financés par le Pacte rural, soit :

- o La MRC des Sources,
- o Les municipalités de la MRC des Sources,
- o Les organismes municipaux de la MRC des Sources,
- o Les organismes à but non lucratif et incorporés,
- o Les coopératives de solidarité,
- o Les coopératives de consommateurs,
- o Les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux qui couvrent, en tout ou en partie, la MRC des Sources.

Exclusion : infrastructures, services, travaux ou opérations courantes pouvant être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux (travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, services d'incendie et de sécurité).

9.1 Comité consultatif

Avec la mise en application de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, la MRC des Sources a créé un Comité consultatif dont le mandat est de vérifier la conformité des projets avec les enjeux et les défis de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* de même qu'avec les planifications existantes (voir section 3). S'il y a lieu, les membres, les permanents et les ponctuels selon le projet, demanderont au promoteur des modifications pour son projet. Par la suite, le Comité fera ses recommandations au Conseil de la MRC.

Projets locaux		
Membres permanents	+	Membres ponctuels
Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien		Maire de la municipalité où se déroule le projet.
Claude Larose, maire de Saint-Camille		Préfet suppléant, advenant que le projet présenté concerne l'une des deux municipalités des membres permanents, soit Saint-Adrien ou Saint-Camille.

Projets supralocaux		
Membres permanents	+	Membres ponctuels
Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien		Maires des municipalités où se déroule le projet.
Claude Larose, maire de Saint-Camille		Préfet suppléant, advenant que le projet présenté concerne l'une des deux municipalités des membres permanents, soit Saint-Adrien ou Saint-Camille.

9.2 La politique de financement des projets

Afin d'atteindre les priorités d'intervention spécifiques à chacune des municipalités et à la MRC, les projets financés par le Pacte rural devront répondre à ces conditions :

- Avoir fait l'objet d'une consultation populaire.
- S'inscrire dans la vision de développement de la municipalité et de la MRC.

Comme par le passé, la façon d'effectuer l'appel de projets est libre à chacune des municipalités. Ainsi, certaines pourraient y aller avec des appels de projets déterminés dans le temps, alors que d'autres pourraient privilégier un appel de projets en continu. L'important demeure que les projets présentés répondent à un besoin exprimé par la population, qu'ils s'inscrivent dans la vision de développement de la municipalité et qu'ils rencontrent les critères d'admissibilité.

L'endroit de dépôt de projets est également variable. En effet, certaines municipalités inviteront les promoteurs à déposer leur projet auprès de leur organisme local de développement dans un premier temps, alors que d'autres les inviteront à passer directement par l'agente de développement rural. Les deux options sont autant valables l'une que l'autre puisque l'agente de développement rural et les agents de développement local travaillent en collaboration et en concertation afin d'optimiser les retombées sur le territoire.

À noter que peu importe où transite le projet dans un premier temps, il doit absolument recevoir l'aval de sa municipalité avant d'être recommandé au Conseil de la MRC.

Une fois accepté par le Conseil de la MRC, le projet recevra l'aide jugée suffisante pour sa réalisation. Cependant, le cumul des aides financières gouvernementales n'excèdera pas 80 %.

L'aide financière sera répartie en deux tranches :

- Une première de 50 % lors de l'acceptation du projet par le Conseil de la MRC.
- Une deuxième de 50 % lorsque le projet sera terminé et considéré comme tel par l'agente de développement rural.

9.3 Les projets locaux

9.3.1 Les critères de sélection

En plus de permettre l'atteinte des quatre orientations de la Politique nationale de la ruralité, le projet local doit :

- S'inscrire dans la vision de développement de la municipalité ;
- Avoir fait l'objet d'une mobilisation ou d'une consultation dans sa municipalité ;
- Avoir des retombées dans le milieu ;
- Améliorer la qualité de vie ;
- Être mobilisateur ;
- Rayonner dans le milieu ;
- Respecter les principes de développement durable ;
- Respecter l'environnement ;
- Répondre à un besoin exprimé par le milieu ;
- Suppléer ou bonifier un service de proximité.

En aucun cas, le projet présenté ne doit entrer en concurrence ou doubler un service ou un produit déjà offert dans la municipalité.

9.3.2 Le cheminement

Les municipalités ont de nouveau le mandat d'accepter ou de refuser un projet local qui leur est soumis. S'il est accepté, ce projet fait l'objet d'une analyse du Comité consultatif qui recommande ou non le projet au Conseil de la MRC. Dans tous les cas, c'est le Conseil de la MRC qui acceptera ou refusera un projet.

Étapes	Imputabilité
Explication de la PNR et du Pacte rural	Municipalités / MRC
Consultation populaire (soirée d'information, forum, etc.)	Municipalités
Appel de projets auprès des organismes	Municipalités / MRC
Conception du projet	Promoteur du projet (municipalité, coopérative ou organisme), comité mandaté pour le faire, agente de développement rural
Admissibilité du projet	Agente de développement rural Municipalité ou comité mandaté pour le faire
Présentation du projet à la municipalité	Promoteur du projet (municipalité, coopérative ou organisme), comité mandaté pour le faire, agente de développement rural
Approbation du projet au niveau local	Municipalités
Analyse du projet ¹² (acceptation, modification, rejet)	Comité consultatif
Acceptation finale et financement du projet	Conseil de la MRC
Réalisation du projet	Promoteur
Reddition de comptes	MRC en collaboration avec les municipalités
Présentation publique du projet	Municipalité MRC Promoteur

9.4 Les projets supralocaux

Un projet supralocal est un projet qui inclut plus d'une municipalité et qui :

- Favorise les liens intermunicipaux ;
- Concerne la population de plus d'une municipalité ;
- Génère des retombées significatives dans plus d'une municipalité.

9.4.1 Les critères de sélection

Tout comme pour les projets locaux, les projets supralocaux qui seront financés par le Pacte rural devront :

- Avoir fait l'objet d'une mobilisation ou d'une consultation dans sa municipalité ;
- Avoir des retombées dans le milieu ;
- Améliorer la qualité de vie ;
- Être mobilisateur ;
- Permettre à la MRC d'atteindre ses enjeux ;
- Rayonner dans le milieu ;
- Respecter les principes de développement durable.

¹² Des avis sectoriels seront demandés au besoin.

- Respecter l'environnement ;
- Répondre à un besoin exprimé par le milieu ;
- S'inscrire dans la vision de développement des municipalités ;
- Suppléer ou bonifier un service de proximité.

En aucun cas, le projet présenté ne doit entrer en concurrence ou doubler un service ou un projet déjà offert sur le territoire de la MRC des Sources.

9.4.2 Le cheminement

Avant de recevoir l'aval du Conseil de la MRC, un projet supralocal doit donc être approuvé par toutes les municipalités concernées.

Étapes	Imputabilité
Explication de la PNR et du Pacte rural	Municipalités/MRC
Détermination des enjeux supralocaux	Conseil de la MRC
Appel de projets aux organismes	MRC
Conception du projet	Promoteur du projet (municipalité, coopérative ou organisme), comité mandaté pour le faire, agente de développement rural
Admissibilité du projet	Agente de développement rural Municipalité ou comité mandaté pour le faire.
Présentation du projet aux municipalités concernées ou au Comité consultatif	Promoteur du projet (municipalité, coopérative ou organisme), comité mandaté pour le faire, agente de développement rural.
Approbation du projet par résolution	Toutes les municipalités concernées
Analyse du projet ¹³ (acceptation, modification, rejet)	Comité consultatif
Priorisation des projets selon les orientations	Conseil de la MRC
Approbation finale et financement	Conseil de la MRC
Réalisation du projet	Promoteur
Reddition de comptes	MRC en collaboration avec les municipalités
Présentation publique des projets	Municipalité MRC Promoteur

Comme pour les projets locaux et autres, le Comité consultatif et le Conseil de la MRC évalueront, sur une base annuelle, si la procédure entourant les projets supralocaux est efficace ou doit être améliorée.

10. Les agents de développement rural

Tel que mentionné dans la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, la MRC des Sources a reçu des subventions complémentaires à l'enveloppe du pacte rural pour le poste d'agent de développement rural. Pour la mise en application de cette Politique, le Conseil de la MRC a décidé d'engager elle-même l'agent de développement rural au lieu de confier ce poste au

¹³ Des avis sectoriels seront demandés au besoin.

Centre local de développement. La nouvelle agente de développement rural est entrée en fonction le 4 juin 2007. Ses principales tâches sont :

- élaborer et mettre en oeuvre le *Plan de travail du Pacte rural 2007-2014* ;
- animer, mobiliser et offrir une aide technique aux démarches des communautés locales et au travail de concertation de la MRC ;
- assister les élus et les autres acteurs socio-économiques du territoire à définir et à mettre en œuvre une vision de développement rural ;
- assurer l'échange des informations relatives à la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* ;
- développer et diffuser les outils entourant le Pacte rural et la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* ;
- organiser, participer et animer (à la demande et au besoin) des activités de consultation auprès des différents publics ;
- établir et maintenir des relations avec les intervenants des milieux locaux et régionaux ;
- favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique, patrimonial, économique et communautaire ;
- collaborer aux activités de concertation initiées par la MRC et les autres partenaires en matière de ruralité ;
- supporter professionnellement les promoteurs, les comités de développement et les autres acteurs socio-économiques dans l'élaboration et la réalisation de leur projet ;
- conseiller et former les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens sur différents aspects de la ruralité ;
- recueillir, compiler et analyser les données liées aux projets et assurer la reddition de comptes ;
- participer à différentes activités de formation afin d'accroître ses connaissances en matière de ruralité ;
- participer aux activités de la Table régionale des agents de développement rural organisés par le MAMR ainsi que celles des corporations de développement local.

Afin de satisfaire à l'annexe B du Pacte rural 2007-2014, la MRC des Sources produira une reddition de comptes annuelle qui comprendra, entre autres, le bilan du travail de son agente, et elle considèrera obligatoirement les indicateurs suivants relatifs à ce travail :

- le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés par année ;
- le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement tenues par année ;
- la participation financière de la MRC au poste d'agente de développement rural par rapport à celle de la ministre.

De plus, afin d'évaluer le travail de son agente, elle tiendra compte des indicateurs suivants :

- participation aux activités de la Table régionale des agents de développement rural organisés par le MAMR ainsi que celles des corporations de développement local.
- l'état d'avancement de l'atteinte des priorités ciblées par les municipalités et la MRC ;
- le nombre de projets proposés et en cours de réalisation.

Chaque année, le Conseil des maires dressera le bilan des actions menées par l'agente de développement rural sur le territoire. Pour ce faire, ils reprendront chacun des indicateurs de résultats ci-haut mentionnés et vérifieront si les résultats attendus ont été atteints.